

Le site d'un passionné de photos et d'entomologie : <http://macrocosm.fr/>

Source : Lettre d'infos n°62 – Noé Conservation

<http://ems6.net/a/?F=I54ja8pm2p2ffdktm445yj9aa9qm6ue6dmbm3b9g45tzcna6z9pjg-3131779>

Certificats d'économie d'énergie

Saviez-vous qu'il est possible d'obtenir des réductions de factures pour travaux d'économie d'énergie, indépendamment du crédit d'impôt ? Le dispositif présenté par la revue Que choisir est complexe et opaque, mais il existe.

Il découle de la loi "Pope" de 2005 qui oblige les grands fournisseurs d'énergie à participer à l'effort national de réduction de consommation d'énergie, en encourageant les autres acteurs (en bout de chaîne: les consommateurs) à effectuer des actions d'économie d'énergie. La monnaie d'échange, ce sont ces fameux certificats (dits aussi CEE, Certificats blancs, prime énergie, ou éco-prime)

Pour plus de précisions: http://fr.wikipedia.org/wiki/Certificat_d%27%C3%A9conomie_d%27%C3%A9nergie

Pour faire court, Que choisir suggère de découvrir ces mesures sur les sites de Leclerc

(<http://www.lenergiemoinscher.com/cms/programme>) ou Auchan (<http://www.prime-eco-energie.auchan.fr/>), ou de réclamer à votre artisan ou fournisseur la prime ou une réduction de facture à ce titre.

En revanche, Que choisir recommande carrément d'éviter les entreprises partenaires Bleu Ciel (EDF) et Dolce Vita (GDF-Suez), réputées pour s'approprier les certificats des travaux effectués par les ménages (*c'est Que choisir qui le dit !*)

Source: Que choisir n° 503 p. 35 - Mai 2012 <http://www.quechoisir.org/>

Pesticides dans l'air

Pour relever les défis du plan Ecophyto 2018 et réduire fortement l'utilisation de produits phytosanitaires en France, le Ministère de l'Agriculture lançait en octobre dernier « une grande campagne de communication », peut-on lire encore aujourd'hui, sur son site internet. Pas un mot, par contre, à propos de la circulaire prise début mars, qui assouplit l'interdiction de pulvériser des pesticides par voie aérienne.

Selon le quotidien Le Monde, qui se l'est procurée, celle-ci donne la possibilité aux Directions Régionales de l'agriculture et aux services vétérinaires d'autoriser le « traitement par aéronef » pour 7 pesticides, parmi lesquels 6 sont classés officiellement « dangereux pour l'environnement » et « nocifs » sur le plan toxicologique.

Le site internet du ministère de l'agriculture recense quelques-unes de leurs caractéristiques :

« Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion », « très toxiques pour les organismes aquatiques » au sujet du Sico par ex. L'inhalation de vapeurs de Tilt « peut provoquer somnolences et vertiges » et son ingestion « une atteinte des poumons ». Les autres pesticides présentent le même genre de profil.

Source : L'âge de faire, avril 2012, n°63, p.3

Maitrise de l'énergie : Bien choisir

Nos appareils électroménagers et électroniques prennent de plus en plus de place chez nous et dans notre consommation d'électricité. Raison de plus pour bien les choisir en privilégiant des équipements peu énergivores. Si votre réfrigérateur est tombé en panne définitive ou que votre lave-linge a rendu l'âme, le Guide Topten vous permet de trouver rapidement les produits économes du moment et avec un bon rapport qualité-prix sur le coût total : Prix d'achat et coût à l'usage.

Que ce soit dans le domaine de l'électroménager, des téléviseurs, de l'informatique ou de l'éclairage, ce site est une mine d'informations pour choisir un appareil adapté à son usage (taille de la famille...) et avoir des conseils pour bien l'utiliser. <http://www.guidetopten.fr/>

Source : Lettre d'infos Enercoop N°15 - Avril 2012

Piégeage du frelon asiatique : remède plus nocif que le mal !

L'Office pour les insectes et leur environnement (Opie) et FNE ont alerté par un communiqué de presse commun, sur les risques du piégeage du frelon asiatique (*Vespa velutina*) pour les autres insectes volants. Cette espèce exotique envahissante, découverte en France en 2005, est désormais bien implantée et peut causer de gros dégâts sur les ruchers déjà affaiblis en capturant et tuant les abeilles domestiques. Le préjudice peut être très important pour les apiculteurs des zones infestées, qui tentent de réagir en proposant un piégeage massif des reines fondatrices dès février à l'aide de pièges « maison », constitués de bouteilles et mélanges sucrés et alcoolisés. Ces pièges ne sont pas sélectifs et n'ont semble-t-il, aucun impact réel sur les populations de frelon asiatique, ainsi que l'explique une réponse ministérielle du 16 février 2012.

Plutôt qu'un piégeage printanier, un piégeage de fin juillet à mi-novembre, uniquement à proximité des ruchers attaqués, peut faire diminuer la pression de prédation. Des modèles de pièges et d'appât plus sélectifs (tels que le jus de cirier) seront privilégiés. Le suivi des populations de frelon asiatique demeure primordial, et la lutte contre l'espèce nécessaire. Des échanges entre entomologistes et apiculteurs vont se mettre en place et s'amplifier pour tenter de trouver des solutions efficaces et sélectives.

Pour sa part, ainsi que l'explique une autre réponse ministérielle du 16 février 2012, le MEDDTL poursuit son soutien financier au MNHN pour l'acquisition de données relatives à l'expansion de cette espèce en France et à l'Institut national de la recherche agronomique de Bordeaux, pour la recherche de solutions nouvelles de lutte.

Source : FNE-Actu Biodiversité - N° 109 – mars 2012

http://www.fne.asso.fr/documents/actu-nature/actu_biodiversite_109.pdf

Allemagne : le loup n'est pas une menace pour les troupeaux

Comme leurs homologues français, les bergers et éleveurs allemands craignent le retour du loup dans leur pays, commencé il y a près de dix ans à l'est du pays, depuis la Pologne.

Dans une étude en ligne disponible depuis le 14 janvier 2012 et à paraître dans le numéro 3, volume 77, de mai 2012 de la revue *Mammalian Biology*, des chercheurs du Museum Senckenberg d'Histoire naturelle de Görlitz se sont penchés sur le régime alimentaire du loup. L'examen de plus de 3 000 échantillons d'excréments et de restes de proies dans la zone d'étude a montré que les ongulés sauvages représentent plus de 96 % des proies des loups. La majorité d'entre eux sont des chevreuils (55,3 %), des cerfs élaphe (20,8 %), des sangliers (17,7 %), des lièvres (3 %). « Seulement moins de 1 % des proies sont des bêtes domestiques » ajoute Hermann Ansorge, co-auteur de l'étude.

Les scientifiques ont également confirmé des variations dans le régime alimentaire du loup selon son âge et selon les saisons. Plus étonnant, ils ont constaté un changement de comportement alimentaire sur un temps long. À leur arrivée en Allemagne, les loups consommaient principalement des cerfs élaphe. Les chevreuils se révélant des proies plus faciles et plus abondantes dans les forêts allemandes, les loups ont progressivement modifié leur comportement de chasse en moins de deux générations. La population allemande de loups compte actuellement neuf meutes environ et un peu plus de trente juvéniles. Hermann Ansorge en tire donc la conclusion suivante : « le potentiel de conflit entre l'homme et le loup est très faible. Il n'y a vraiment rien qui puisse justifier de craindre le retour de cet animal ».

Source : FNE-Actu Biodiversité - N° 109 – mars 2012 p.19

http://www.fne.asso.fr/documents/actu-nature/actu_biodiversite_109.pdf

Agrocarburants

Les études commandées par l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) à l'INRA (Institut National de Recherche Agronomique) alourdissent encore le bilan environnemental de ces carburants issus des grandes cultures.

L'INRA a analysé, outre le traditionnel cycle de vie, toutes les études disponibles incluant l'impact du changement d'affectation des sols. Conclusion : Dès qu'on intègre la prise en compte de cette donnée fondamentale, le bilan des agrocarburants s'alourdit.

« Près de 90 % des évaluations collectées concluent que le développement des biocarburants induit un changement des affectations des sols, direct ou indirect, qui génère des émissions de gaz à effet de serre. (...) Les émissions totales associées aux biocarburants sont supérieures à celles du carburant fossile de référence dans plus de la moitié des évaluations. ». Fin 2011, c'est l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires qui avait planché sur ce dossier à la demande de la Commission européenne, avec des conclusions alarmistes.

Cependant, l'ADEME, qui défend depuis toujours les agrocarburants, n'en tire aucune conclusion !

Source: Que choisir n° 504 p. 6 - Juin 2012

Sophie la girafe

Des substances chimiques toxiques sont présentes dans certains jouets destinées aux tout-petits, dont les précurseurs de nitrosamines (composés cancérigènes qui migrent dans la salive).

Bien que ces jouets respectent les normes de la directive européenne sur les jouets, la Commission européenne a autorisé l'Allemagne à conserver sa propre réglementation interdisant les nitrosamines dans les jouets destinés à être mis en bouche...

En attendant, une éventuelle révision pour toute l'Europe, mieux vaut éviter de donner ce jouet aux tout-petits...

Source: Que choisir n° 504 p. 8 - Juin 2012